

les avantages et désavantages de l'exportation du superflu des denrées de première nécessité. — Le Comité d'Instruction publique présentera un rapport sur la création d'écoles normales. — Les Comités du Commerce et des Finances feront un rapport sur les moyens de rendre à la circulation et au commerce toutes les matières et marchandises expédiées pour Commune-Affranchie et autres communes qui ont été déclarées en rébellion.

A la réception de ce décret, les représentants, à Lyon, suspendirent l'exécution de la loi du 25 pluviôse, qui ordonnait la vente des marchandises arrêtées au préjudice des rebelles Lyonnais.

Cependant, il n'était que trop vrai qu'une grande partie de la population de la ville ne vivait encore que du salaire qu'on lui payait sous prétexte de démolitions qui ne se faisaient plus. Jusqu'alors, il avait été impossible de licencier cette armée de prétendus travailleurs, qui coûtait des sommes énormes, maintenant à la charge de l'Etat. Au commencement de vendémiaire an III, une somme de 500,000 francs, que les représentants avaient fait verser dans la caisse communale, était absorbée ; ils accordèrent un nouveau secours de 300,000 francs, en enjoignant à la municipalité de s'occuper sans délai de rendre aux fabriques les bras qui en avaient été distraits pour s'occuper des démolitions. En même temps, comme pour imprimer une sorte de contrainte à l'exercice de l'industrie, ils publièrent un arrêté portant : « Tous les marchands, manufacturiers, négociants et entrepreneurs qui existent à Commune-Affranchie sont mis en réquisition, pour la continuation du commerce ou des affaires dont ils sont reconnus avoir fait habituellement leur état. » A la fin du mois, la somme consacrée *aux travaux publics* était encore de 60,000 francs par décade. Alors seulement, cette affectation fut supprimée par la municipalité, qui ordonna que la moitié de la somme serait employée en achats d'instruments et métiers, et le surplus en secours aux vieillards indigents.

L'emploi des *moyens moraux* fut aussi invoqué pour rendre au peuple de l'énergie et le sentiment de sa dignité. Mais les préjugés révolutionnaires, qui s'opposaient à ce que l'aide de la religion fût appelé, avaient encore toute leur force. Au contraire, la réaction se manifestait ici en sens contraire ; avec Robespierre, le culte de l'Etre suprême était tombé ; l'athéisme était redevenu en honneur. On institua des fêtes, où le nom de Dieu n'était pas prononcé, où l'on se ralliait à de simples abstractions allégoriques, telles que la Victoire, la Concorde, ou bien aux saints de la Révolution, tels que Marat et Chalier, idoles de la terreur qui survivaient encore à la Terreur. A la fête célé-